

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Morin		Date d'inspection Le 11 février 2026	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de permis 2011947	
Adresse Edmundston NB		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	Règlement 11.1(3)	Date limite pour être conforme 30 avr. 2026	Date d'attestation de la conformité
Commentaires: Quelques heures de formation ont été complétées. Il en reste encore à faire, mais l'exploitante est présentement en processus de les terminer. Un courriel pourra être envoyé lorsque les 10 heures auront été complétées.			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement réalisée le 11 février 2026.
Le ratio éducatrice/enfants était conforme lors de ma visite. J'ai pu observer divers types d'activités, incluant des périodes de jeux libres, une activité planifiée, des jeux extérieurs ainsi que les routines de lavage des mains. Les temps de collation et de dîner ont également été observés, suivis de la période de sieste pour les enfants.
Le parc a été vérifié au moment de l'inspection; une seconde vérification sera effectuée cet été, lorsqu'il n'y aura plus de neige.
Les dossiers des enfants et du personnel ont été examinés et se sont conformes. Un cours de premiers soins devra être renouvelé à l'automne.
En ce qui concerne les 10 heures de formation obligatoires, celles-ci sont en voie d'être complétées. Un courriel pourra être envoyé lorsque les heures seront dûment finalisées.

original signé par Geneviève Abud Signature Personnel, Service de garderie éducative	Le 11 février 2026 Date
--	----------------------------

original signé par Tina Morin Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 11 février 2026 Date
--	----------------------------

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*